

**Sur mes cahiers d'écolier
... J'écris ton nom**

*Moment musical à la
mémoire de Samuel Paty*

Auditorium Brigitte Engerer

Lundi 18 octobre 2021

Moment musical à la mémoire de Samuel Paty

Ouverture – Fanfare des Irréductibles du Lycée A. Briand

One, de U2.

Der Tanz de Franz Schubert (1797-1828)

Paty on Pathetic, création des élèves du Lycée J. du Bellay

Cantique de Jean Racine de Gabriel Fauré (1845-1924)

Panis Angelicus de César Franck (1822-1890)

Prélude pour la laïcité de Clément Saunier-Bouyssier, élève du Lycée N.

Mandela

Oh oui je t'aime de Nach

Free from desire de Gala

Quintette en Fa majeur, opus 22 n°2, de Johann Christian Bach (1735-1782)

Meaning, de Cascadeur

Choeur et musiciens du Lycée Joachim du Bellay d'Angers, direction
Alexandre Boutet

Choeur et fanfare du Lycée Aristide Briand de Saint-Nazaire, direction
Mathias Val et Gwendolina Bonnet

Choeur et musiciens du Lycée Nelson Mandela de Nantes, direction Sandra
Cuvelier

Stradivaria,
direction Guillaume Cuiller

Captation sonore: étudiants de DNMADE du Lycée Gabriel Guist'hau de
Nantes

Captation vidéo et postproduction: association La Baule Images



Remerciements pour l'aide à l'organisation de ce moment musical:

Lycées Joachim du Bellay, Aristide Briand, Nelson Mandela, Gabriel
Guist'hau

Rectorat de la Région académique des Pays de la Loire

Orchestre national des Pays de la Loire

Coordination du projet: Michel SEINCE



Présentation du programme musical

Le 21 octobre 2020, dans la Cour de la Sorbonne, le Président de la République terminait par ces mots le discours d'hommage national au professeur Samuel Paty :

« Nous continuerons (...) ce combat pour la liberté et pour la raison dont vous êtes désormais le visage parce que nous vous le devons, parce que nous nous le devons, parce qu'en France, professeur, les Lumières ne s'éteignent jamais. »

Le moment musical que vous proposent les lycéens, musiciens et professeurs réunis aujourd'hui s'inscrit dans les propos du Chef de l'Etat. Parce que les arts en général et la musique en particulier ne devraient servir aucune doctrine extrémiste, qu'elle soit religieuse ou philosophique, aucun régime autocratique qui trop souvent les tourmentent ou les réduisent au néant. Parce que, dans leur essence même, les arts, reposent sur une libre expression qui ne nuit à autrui.

Les pièces musicales qui vont être interprétées illustrent la petite part d'universalité sur laquelle repose notre enseignement. Quelques-unes sont nées de l'imagination et du travail de compositeurs reconnus, d'autres de l'imagination et du travail des lycéens. Elles peuvent appartenir au répertoire des musiques profanes, savantes ou populaires, ou à celui des musiques sacrées.

Nous espérons ainsi que chaque jour encore, sur les pages d'écolier, puisse être écrit son nom : Liberté.

Ce moment musical est dédié à la mémoire de Samuel Paty et c'est pourquoi la première chanson interprétée est sa préférée : *One*, du groupe irlandais U2.

Michel SEINCE